

Prévisions budgétaires 2017

Salaberry-de-Valleyfield, le 13 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grande satisfaction que je vous présente, au nom des membres du conseil municipal et de l'équipe de direction de la Ville, les prévisions budgétaires pour l'année 2017. La préparation d'un budget annuel municipal est un exercice périlleux qui doit, à la fois, satisfaire les attentes des citoyens contribuables et composer avec les limites financières qui sont rendues disponibles par ces mêmes contribuables. Les attentes sont très grandes et les nombreuses suggestions et/ou propositions acheminées par les citoyens aux membres du conseil municipal et même directement aux directeurs des services municipaux ont toutes de la valeur, mais les élus doivent composer avec la notion de partage équitable. Ils doivent à moyen et à long terme s'assurer que la richesse collective soit répartie également, dans la mesure du possible, partout sur le territoire, pas toujours facile. À nouveau cette année, nous avons réalisé un exercice budgétaire rigoureux afin de maintenir une charge fiscale acceptable pour nos citoyennes et citoyens.

À l'instar du budget des années antérieures, le présent budget a été élaboré en respectant nos objectifs, soit d'assurer le développement du territoire, de favoriser la vitalité de notre collectivité, de fournir des services municipaux de qualité et d'assurer la pérennité de nos équipements et infrastructures.

Notre équilibre budgétaire est encore et toujours tributaire des compressions issues du dernier pacte fiscal négocié par les unions municipales et le gouvernement du Québec fixant jusqu'en 2018 les transferts fiscaux de l'État aux municipalités. Ces transferts fiscaux étant limités pour le moment, nous devons continuer à contrôler l'évolution de nos dépenses courantes d'opération.

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019 que nous vous présenterons assurera la continuation des travaux en cours de réalisation. Quelques projets d'infrastructures seront entrepris, surtout ceux qui ont fait l'objet d'une planification avancée, tout en respectant le plan stratégique de développement durable

que nous avons adopté aussi bien que la capacité des ressources financières et humaines de la Ville.

Retour sur l'année 2016

Afin que 2017 débute de façon éclairée, il est important de faire état des principaux éléments ayant influencé l'exercice 2016.

À cet effet, j'invite donc la population à feuilleter attentivement notre « Bilan annuel des réalisations 2016 » qui est encore tout chaud compte tenu qu'il vient à peine d'être publié et distribué à l'ensemble des résidences et commerces de notre territoire. Vous serez à même d'apprécier les nouveaux services mis en place par la Ville ainsi qu'une quantité appréciable d'améliorations apportées aux services déjà offerts à nos citoyens. Vous y retrouverez également un éventail des principaux investissements en infrastructure réalisés au cours de l'année.

Du côté administratif, les obligations imposées par la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, nous ont permis de conclure une entente de partage des coûts avec les participants actifs, nos employés, du régime de retraite par l'entremise de leurs associations respectives. Les économies budgétaires réalisées par cette entente ont déjà été reconnues en majeure partie dans le budget de l'année 2016.

Aperçu de l'année 2017

L'année budgétaire 2017 s'amorce sur les mêmes bases de travail que lors de la mise au point des prévisions budgétaires de 2016, soit avec la pression qu'exercent les décisions de l'État sur notre capacité de nous développer et de financer l'ensemble des services offerts à nos citoyens et citoyennes.

Les municipalités sont de plus en plus sollicitées et doivent offrir davantage de services aux citoyens compte tenu des désengagements de l'État dans beaucoup de domaines, notamment dans la gestion et l'entretien des routes, dans l'offre sociale et de santé préventive et enfin dans la gestion environnementale de nos milieux de vie.

Certains rendus de services font partie de notre quotidien et d'autres, plus axés sur l'individu, apportent une pression sur l'équilibre budgétaire annuel. Nous souhaitons que, sur le plan financier, notre gouvernement s'implique financièrement afin que nous puissions assumer le coût des services qu'il nous transfère.

Du côté des investissements, les travaux d'infrastructures, priorisés par le Conseil, vous sont soumis dans le cadre de l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019. Le Conseil propose, pour 2017, un programme d'investissement qui est en lien avec une vision réaliste du développement d'une cité régionale comme la nôtre. Les nouveaux projets seront autorisés en fonction des disponibilités financières et de leurs impacts sur le niveau de la dette à long terme lequel a un effet direct sur notre budget annuel d'opération. Les programmes de subvention fédéraux-provinciaux dédiés aux infrastructures étant à nouveau disponibles, nous pourrions donc entreprendre les travaux planifiés sans augmenter de façon appréciable l'effort fiscal de nos contribuables. Il faut noter qu'il est tout de même possible, en cours d'année, de réaliser, reporter ou même annuler certains travaux prévus; ce sera alors le choix du conseil municipal d'accélérer ou de ralentir la programmation des travaux selon les considérations, voire les contraintes du moment.

Dans le cadre de l'application de sa stratégie maritime, le gouvernement du Québec, avec la participation des principaux acteurs de développement économique de la région, a permis la mise en place chez nous d'une zone industrialo-portuaire. La Société du Port de Valleyfield constitue une des pièces maîtresses de cette zone et s'avère, par le fait même, un outil exceptionnel de développement économique pour notre ville. Cette zone représentera bientôt un outil de croissance sans contredit; elle constitue déjà la fondation du technopôle en transport et logistique que promeut la Ville à l'échelle nationale et internationale.

Le projet visant la construction et la mise en service d'une usine de biométhanisation pour traiter les matières biodégradables domestiques, en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry et celle de Roussillon, est en cours de planification. La réalisation de ce projet devrait être entreprise dès 2018-2019 pour une mise en service en 2019-2020.

Les matières organiques contenues dans nos déchets domestiques, soit environ 40 % du volume total, seront dirigées vers cette usine qui les transformera en gaz destiné à la production d'énergie. Afin de sensibiliser et de préparer les citoyens à la mise en place de la nouvelle collecte des matières organiques (3^e voie – bacs bruns), la Ville a instauré en 2016 un projet pilote dans 300 foyers. Ainsi, une collecte sous surveillance est déjà amorcée sur notre territoire. Pour 2017, 300 nouveaux foyers viendront s'ajouter à ce projet à valeur environnementale. Notre objectif est de pouvoir étendre cette collecte à l'ensemble du territoire à temps pour la mise en opération de l'usine de biométhanisation.

La prochaine année sera une année de transition compte tenu du contexte électoral dans lequel nous cheminerons. Le 5 novembre 2017, les électeurs seront conviés à exercer leur droit de vote afin de choisir ceux et celles qui les représenteront pour les quatre prochaines années. C'est un moment privilégié pour s'engager dans une démarche à la fois personnelle et collective et donner une impulsion nouvelle à notre ville. Souhaitons la meilleure des chances aux candidats qui se sentent prêts à servir leurs concitoyennes et concitoyens.

Rôle d'évaluation

Comme pour la plupart des municipalités du Québec, les revenus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield proviennent, en grande partie, d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Ainsi, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées aux immeubles existants font augmenter l'assiette foncière municipale et, par voie de conséquence, les revenus de la municipalité. Depuis septembre 2015, l'assiette foncière imposable s'est accrue de 39,2 millions de dollars représentant une croissance de 1,1 %.

Les valeurs consignées au rôle d'évaluation de l'année 2016 en étaient à leur dernière année d'imposition; un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, effectif à compter du 1^{er} janvier 2017, a été déposé en octobre de cette année. Ce rôle comporte une augmentation moyenne des évaluations de 7,39 % tous secteurs confondus.

Il faut rappeler aux propriétaires fonciers que l'évaluation de chacun des immeubles peut varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution du marché immobilier qui lui est grandement influencé par la variation des ventes réalisées dans les unités de voisinage dans lesquelles elles sont intégrées.

Le Conseil municipal ou le Service des finances d'une ville n'a aucune influence sur l'établissement de la valeur de ces immeubles. C'est une société indépendante et spécialisée, Évimbec ltée, qui a le mandat de déterminer la valeur dite commerciale de chaque propriété, la méthodologie de l'évaluation étant encadrée par une loi québécoise sur l'évaluation. Chacun souhaiterait que sa propriété soit de moindre valeur lorsqu'on procède à son évaluation pour payer moins de taxes, mais la souhaiterait la plus élevée possible au moment de la vendre; ça ne se passe pas nécessairement comme ça dans la réalité.

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale s'élève désormais à 203 300 \$ alors qu'elle était à 190 900 \$ au rôle précédent, soit une hausse de 6,49 %. Compte tenu de cette augmentation de valeur, le Conseil municipal priorise, avant tout, le maintien du compte de taxes au niveau actuel préalablement à toute possibilité d'augmentation pour le nouveau budget. Le maintien du compte de taxes se reflète par la réduction du taux de taxes applicable à cette catégorie d'immeubles d'un pourcentage équivalent à l'augmentation moyenne de cette même catégorie, ce taux est appelé le « taux neutre ».

Prévisions budgétaires 2017

Voici donc les prévisions budgétaires pour la prochaine année.

Le budget 2017 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est équilibré à 77 646 102 \$ représentant une augmentation de 1,96 %, comparativement à l'année précédente.

Voici un aperçu de certains facteurs ayant une influence sur l'ensemble des fonctions de dépenses dans les prévisions budgétaires :

- La rémunération du personnel et les charges sociales (+335 000 \$).
- Les locations, l'entretien et les réparations (330 000 \$).
- L'électricité (165 000 \$).

Et de façon plus spécifique par fonction :

Administration générale

La fonction « Administration générale » totalise 7 239 391 \$, une augmentation de 502 583 \$, comparativement à 6 736 808 \$ au budget 2016 :

- La mise en place du processus électoral de novembre 2017 occasionnera des dépenses de l'ordre de 300 000 \$.
- L'impartition de dépenses liées à la gestion de certains bâtiments (145 000 \$).

Sécurité publique

La fonction « Sécurité publique » se chiffre à 11 814 677 \$, comparativement à 11 729 905 \$, soit une hausse de 84 772 \$:

- Une économie de 185 000 \$ relative à la desserte policière par la Sûreté du Québec.
- Une augmentation de 175 000 \$ reliée à la masse salariale et aux charges sociales du Service de sécurité incendie.
- Une contribution supplémentaire de 30 000 \$ attribuée aux Services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield.
- L'impartition de dépenses liées à la gestion de certains bâtiments, 65 000 \$.

Transport

La fonction « Transport » s'élève à 12 023 867 \$, une augmentation de 203 415 \$, comparativement à 11 820 452 \$ au budget 2016 :

- Une somme supplémentaire de 65 000 \$ a été allouée à la fonction « Voirie » pour l'entretien des arbres longeant la voie publique.
- L'activité « Circulation et stationnement » a également fait l'objet d'une hausse budgétaire de 125 000 \$ afin d'assurer une meilleure qualité dans le rendu des services.

Hygiène du milieu

La fonction « Hygiène du milieu » totalise 15 047 319 \$, comparativement à 14 761 081 \$, soit une hausse de 286 238 \$:

- La réparation de la toiture à l'usine de filtration nécessite d'investir un montant de 90 000 \$.
- Les activités « Réseaux de distribution de l'eau potable » et « Réseaux d'égout » accaparent des sommes supplémentaires de l'ordre de 135 000 \$ afin d'assurer le rendu de services.
- L'activité « Matières résiduelles » est influencée par quelques activités méritant de plus amples explications :
 - Le renouvellement du contrat pour la collecte et la disposition des déchets amène une économie de 475 000 \$.
 - Le projet pilote pour la collecte des matières organiques (bacs bruns) sera amélioré par l'ajout de 300 foyers, une somme de 55 000 \$ sera nécessaire pour mener à bien ce projet.
 - La collecte des résidus verts sera diversifiée, une somme de 110 000 \$ y est consentie.
 - Les services offerts par l'Écocentre rencontrent les effets escomptés sur la réduction des rebuts transportés à l'enfouissement; compte tenu du succès de ce service, des sommes supplémentaires de 160 000 \$ y sont affectées.
- Afin d'assumer notre part des travaux requis pour l'entretien du cours d'eau Petit Marcheterre, un budget supplémentaire de 45 000 \$ est requis.

- Une somme de 25 000 \$ est allouée à la réalisation de diverses études, dont une sur les gaz à effet de serre; cette dépense est liée à la section « Protection de l'environnement ».

Santé et bien-être

La fonction « Santé et bien-être » totalise 450 602 \$, une diminution de 8 318 \$, comparativement à 458 920 \$ au budget 2016.

- Afin d'assurer la mission sociale de l'organisme Camp de vacances familiales, une somme de 50 000 \$ est octroyée aux fins de son fonctionnement administratif.
- L'impartition de dépenses liées à la gestion de certains bâtiments permet d'expliquer une grande partie de la diminution globale de 40 000 \$.

Aménagement, urbanisme et développement

La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » totalise 3 762 867 \$, comparativement à 3 672 508 \$, représentant une augmentation de 90 359 \$:

- Cette augmentation repose exclusivement sur l'octroi d'une subvention de 100 000 \$ en lien avec l'apport économique substantiel de Pelican International, conséquemment à l'installation de ses équipements de fabrication sur notre territoire.

Loisirs et culture

- La fonction « Loisirs et culture » s'établit à 8 860 720 \$, une augmentation de 9 451 \$, comparativement à 8 851 269 \$ au budget 2016. Quelques activités méritant de plus amples explications ont un impact sur cette section :

- Le renouvellement de l'entente de location pour les locaux de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands occasionne un déboursé supplémentaire de 65 000 \$.
- L'impartition de dépenses liées à la gestion de certains bâtiments explique une diminution de 215 000 \$.
- Des contributions de l'ordre de 65 000 \$ sont attribuées à divers organismes.
- L'impartition des services offerts pour les camps de jour explique un montant de 85 000 \$.

Frais de financement

La fonction « Frais de financement » s'établit à 5 730 107 \$, une diminution de 200 843 \$, comparativement à 5 930 950 \$ au budget 2016 :

- L'entente de partage des coûts du régime de retraite génère une économie de 136 000 \$ sur la charge d'intérêts des avantages sociaux futurs du régime.
- La charge d'intérêts sur la dette obligataire occasionne, pour cette année, une économie d'un peu plus de 40 000 \$.

Remboursement de dettes

La fonction « Remboursement de dettes » totalise 11 256 133 \$, comparativement à 10 704 845 \$ pour 2016, une augmentation de 551 288 \$:

- Les remboursements de capital sur la dette obligataire sont en croissance pour 2017. Cette augmentation est toujours en lien direct avec l'évolution du programme de réhabilitation des infrastructures dans une perspective de modernisation et de mise aux normes des infrastructures vétustes et coûteuses à entretenir et à exploiter.
- Il est important de rappeler qu'une partie de cette charge est assumée par les riverains tributaires des travaux et par des subventions en provenance des gouvernements provincial et fédéral. On peut rappeler aux

contribuables que la Ville finance l'ensemble de ses investissements, par l'entremise du ministère des Finances du Québec, à des taux d'intérêt très bas en fonction du comportement des marchés financiers.

Affectations

La fonction « Affectations » s'établit à 176 598 \$, comparativement à moins de 259 748 \$ pour 2016, une variation à la négative de 436 346 \$. Cette section est composée de divers éléments dont :

Investissements :

Cet élément fait référence à l'acquisition de biens, d'équipement et d'outillage dont l'usage sera réparti sur plusieurs exercices financiers, ces immobilisations financées à même le budget d'opération totalisent 275 207 \$ pour 2017, comparativement à 272 140 \$ en 2016.

Excédent de fonctionnement :

Cet élément est constitué des sommes accumulées dans les surplus des années antérieures, mais réservées à des fins précises et qui sont utilisées pour participer au financement du projet pour lequel elles étaient dédiées ou participer à l'équilibre financier du budget en devenir. Une somme totale de 728 942 \$ sera appropriée pour le budget 2017, comparativement à 1 309 373 \$ en 2016.

Fonds réservés :

Cet élément est en tout point similaire à l'item précédent, la distinction réside par le fait que les sommes accumulées proviennent de revenus des années antérieures pour lesquelles des règles légales s'appliquent, tant pour leur accumulation, que pour leur utilisation. Pour la Ville, il s'agit des remboursements requis pour les sommes empruntées au fonds de roulement et des soldes disponibles

provenant de règlements d'emprunt fermés, affectés au remboursement de la dette à long terme de chacun des règlements respectifs. Les sommes ainsi affectées, totalisent 180 633 \$ pour 2017, comparativement à 656 585 \$ pour 2016.

Dépenses à taxer ou à pourvoir :

Cet élément comporte les sommes requises permettant d'étaler la taxation sur un certain nombre d'années lors de la mise en application de nouvelles règles comptables par le MAMOT. Il s'agit de mesures dites « d'allègement », dont le but premier est de ne pas alourdir la charge fiscale du contribuable. Pour la Ville, il s'agit essentiellement de l'amortissement du déficit au 1^{er} janvier 2000 pour le régime de retraite des employés, ainsi que de la mesure d'allègement des avantages de retraite, établie lors de la crise financière de l'année 2008. Une somme de 459 700 \$ y a été affectée pour l'année 2017, comparativement à 120 900 \$ pour 2016.

Revenus

Afin d'assurer le financement des dépenses, il est nécessaire de disposer d'une entrée d'argent suffisante. Voici un aperçu des différentes sources de revenus qui contribuent au financement des dépenses budgétées :

- Les revenus de taxes foncières.
- La tarification des services.
- Les compensations tenant lieu de taxes constituant l'équivalent de la taxation et de la tarification spécifique aux immeubles des différents paliers de gouvernement.
- Les revenus de transfert représentant le support financier gouvernemental par le biais de subventions ou d'ententes fiscales.
- Les services rendus représentant toutes les charges qu'une ville est en droit de facturer pour les différents services qu'elle a l'obligation de rendre.

- Les autres recettes qui sont le regroupement de plusieurs sources de revenus dont les droits, licences et permis, les amendes et pénalités, les intérêts et les autres natures non définies distinctement.
- Les affectations du surplus.

Les revenus de notre ville, comme pour la plupart des villes québécoises, proviennent pour une grande partie de deux sources :

- La taxation foncière représentant 54,23 % des revenus totaux 42 110 138 \$.
- La tarification des services représentant 27,21 % des revenus totaux 21 123 648 \$.

Nul besoin de mentionner que ces deux sources de revenus sont essentielles pour l'ensemble des villes du Québec et la nôtre n'y fait pas exception. Elles totalisent donc 63 233 786 \$ représentant un pourcentage de 81,44 % des revenus totaux budgétés.

Taxation foncière

La taxation foncière est établie en fonction des catégories d'immeubles permis par la Loi sur la fiscalité municipale. Nous appliquons, par le fait même, des taux qui varient en fonction de chacune des catégories selon les paramètres des transferts fiscaux établis par cette même loi. La taxation s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire campvallensien, les taux varient selon six catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins.
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus.
- La catégorie des immeubles non résidentiels (commerces).
- La catégorie des immeubles industriels.
- La catégorie des terrains vagues desservis.
- La catégorie des immeubles agricoles.

Une part de chacun des taux de taxes soumis dans ce budget s'applique au paiement des dettes de chacune des anciennes municipalités respectives.

Immeubles résidentiels de cinq logements et moins

Pour la catégorie des ***Immeubles résidentiels de cinq logements et moins***, le taux de base de la taxation foncière pour 2017, pour chaque 100 \$ d'évaluation, est fixé à :

Pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield :	0,7821 \$
Pour le secteur Saint-Timothée :	0,7667 \$
Pour le secteur Grande-Île :	0,7643 \$

En tenant compte de la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale, le pourcentage d'augmentation du compte de taxes 2017 se situe à :

Pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield :	0,97 %
Pour le secteur Saint-Timothée :	1,51 %
Pour le secteur Grande-Île :	1,05 %

Immeubles résidentiels de six logements ou plus

Pour la catégorie des ***Immeubles résidentiels de six logements ou plus***, le taux de la taxation foncière pour 2017, pour chaque 100 \$ d'évaluation, est fixé à :

Pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield :	0,8386 \$
Pour le secteur Saint-Timothée :	0,8221 \$
Pour le secteur Grande-Île :	0,8195 \$

Immeubles non résidentiels

Pour la catégorie des ***Immeubles non résidentiels***, le taux de la taxation foncière pour 2017, pour chaque 100 \$ d'évaluation, est fixé à :

Pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield :	1,9417 \$
Pour le secteur Saint-Timothée :	1,9263 \$
Pour le secteur Grande-Île :	1,9239 \$

Immeubles industriels

Pour la catégorie des **Immeubles industriels**, le taux de la taxation foncière pour 2017, pour chaque 100 \$ d'évaluation, est fixé à :

Pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield :	2,5242 \$
Pour le secteur Saint-Timothée :	2,5042 \$
Pour le secteur Grande-Île :	2,5011 \$

Terrains vagues desservis

Pour la catégorie des **Terrains vagues desservis**, le taux de la taxation foncière pour 2017, pour chaque 100 \$ d'évaluation, est fixé à :

Pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield :	1,5642 \$
Pour le secteur Saint-Timothée :	1,5334 \$
Pour le secteur Grande-Île :	1,5286 \$

Immeubles agricoles

Le taux de taxation pour les **immeubles agricoles** est fixé sur la même base que la catégorie des immeubles résidentiels de cinq logements et moins, soit :

Pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield :	0,7821 \$
Pour le secteur Saint-Timothée :	0,7667 \$
Pour le secteur Grande-Île :	0,7643 \$

Tarification des services municipaux

Le Conseil municipal maintient depuis plusieurs années un mode de **Tarification des services municipaux** en lien direct avec les coûts réels du service rendu. L'analyse annuelle des coûts réels appliquée aux données budgétaires de 2017 nous permet de conclure que les tarifs actuels sont suffisants.

Par conséquent, pour une cinquième année consécutive, les tarifs pour le rendu des services publics ne seront pas modifiés pour l'année 2017, à l'exception du tarif pour la fourniture de l'eau potable dans les unités commerciales et industrielles pour la partie de consommation excédent 409 mètres cubes.

Pour toute unité commerciale intégrée à une unité de logement (travailleur indépendant et/ou autonome), la tarification des services municipaux est fixée à un pourcentage de 25 % de l'ensemble des tarifs imposés à tout bâtiment du secteur commercial. Cette tarification pour l'année 2017 représente une somme maximale de 249 \$.

Fourniture de l'eau potable

Le tarif annuel pour la **fourniture de l'eau potable** est fixé à 221 \$ par unité d'habitation. Étant donné la quantité d'eau supplémentaire requise, le propriétaire d'une piscine hors terre et semi-creusée paiera 33 \$ annuellement et le propriétaire d'une piscine creusée paiera un tarif annuel de 47 \$.

Pour toutes les unités commerciales et industrielles du territoire dont la consommation d'eau est mesurée, le tarif de base est également fixé à 221 \$ pour les premiers 409 mètres cubes consommés. À ce tarif s'ajoute une charge supplémentaire progressive en fonction de l'évolution de la consommation. Il faut comprendre que les plus grands consommateurs paieront évidemment davantage pour l'usage qu'ils font du service.

Épuration des eaux usées

Le tarif annuel pour l'**épuration des eaux usées** est fixé à 239 \$ par unité d'habitation.

Collecte des déchets domestiques

Le tarif annuel pour la **collecte des déchets domestiques** destinés à l'enfouissement est fixé à 197 \$ par unité d'habitation, alors que le tarif pour chacune des unités commerciales est fixé à 394 \$.

Collecte sélective

Le tarif annuel pour la **collecte sélective** est fixé à 68 \$ par unité d'habitation, alors que le tarif annuel pour chacune des unités de la catégorie commerciale est fixé à 136 \$.

Gestion animale

Depuis plusieurs années, nous remarquons une croissance constante dans l'offre de services concernant le contrôle des animaux autant domestiques que sauvages. Ces services, qu'ils soient à des fins de santé ou de sécurité publique, sont essentiels au bien-être de notre population, mais ils occasionnent l'apport de ressources accrues, qu'elles soient humaines ou financières. La gestion animale sur notre territoire constitue la plus importante source de requêtes de la part des citoyens; les demandes citoyennes sont d'ailleurs en hausse depuis plusieurs années, d'où la décision du conseil d'investir davantage dans ce domaine.

Afin d'assurer la mise en place des ressources suffisantes et adéquates, un tarif annuel de 5 \$ pour chaque unité d'habitation est imposé à compter de 2017.

Échéances de taxes

Depuis plusieurs années, les contribuables bénéficient de l'étalement des versements de paiement des taxes en trois versements égaux. L'échéancier des versements sera le même que par le passé : 1^{er} mars pour le premier versement, 1^{er} juin pour le deuxième versement et 1^{er} septembre pour le troisième et dernier versement. Il faut noter que le contribuable qui le désire a toujours la possibilité d'étaler ses versements sur une plus longue période moyennant la charge d'intérêt prévue.

Compensations tenant lieu de taxes

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les immeubles possédés par les gouvernements du Québec et du Canada et leurs entreprises sont assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville.

Cette même loi prévoit des compensations pour les immeubles des réseaux de la santé, du cégep et des commissions scolaires. Elles sont établies à partir d'un taux appelé « Taux global de taxation pondéré », lequel se situe à 1,3202 \$ par 100 \$ d'évaluation pour 2017. On doit également mentionner que le gouvernement du Québec applique un pourcentage réduit sur la valeur de cette compensation, ce pourcentage est de 80 % pour les immeubles du réseau de la santé et du cégep et de 65 % pour les immeubles du réseau scolaire.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer au cours des trois prochaines années, le PTI s'insère dans un processus de planification des investissements à court et à moyen terme en matière de développement de la ville. Il présente les projets à réaliser pour la réfection de ses infrastructures favorisant le développement économique, culturel, social et sportif, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain, et ce, dans une perspective de développement durable. De plus, le PTI constitue un guide qui permet aux directions des services municipaux de mieux

orienter leurs plans d'action respectifs en regard d'une vision commune priorisée par le Conseil municipal. La liste de projets est révisée périodiquement en considération des événements et des opportunités pouvant survenir en cours d'exercice.

Totalisant un peu plus de 100 millions de dollars, le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 propose d'investir dans la réalisation d'un ensemble de projets dont 36,75 millions de dollars seront engagés en 2017.

Voici un aperçu des principaux projets qui seront complétés ou débutés en 2017 :

• Développement – secteur Saint-Eugène – rues Bourget, Fabre Caron, Émard et Parent	1 300 000 \$
• Rénovation des infrastructures des rues Nicholson, Salaberry, Académie et Saint-Jean-Baptiste	4 000 000 \$
• Chemisage du réseau d'aqueduc et protection cathodique	1 300 000 \$
• Rénovation de voirie	1 000 000 \$
• Rénovation du collecteur Taillefer	4 000 000 \$
• Développement – quartier Buntin	1 220 000 \$
• Infrastructures – parc industriel et portuaire Perron	1 600 000 \$
• Infrastructures – rues Moco et Notre-Dame	4 000 000 \$
• Infrastructures – rues Lyrette et Leroux	1 000 000 \$
• Avenue de la Traversée – secteur Grande-Île	1 000 000 \$
• Prolongement des infrastructures – rue de la Barrière	4 000 000 \$
• Réaménagement de la rue Jacques-Cartier (extrémité sud)	2 000 000 \$
• Écoparc industriel 30/530	1 150 000 \$
• Réfection et mise aux normes – 247, chemin Larocque	2 000 000 \$
• Divers travaux de quartiers	1 800 000 \$
• Réfection et mise aux normes – Parc régional des Îles	1 000 000 \$

D'autres projets font actuellement l'objet d'analyses et d'études préliminaires au Service de l'ingénierie et entrent donc dans une planification à court et à moyen terme, notons entre autres :

- Réfection du boulevard Sainte-Marie – rue Jacques-Cartier – A530
- Rénovation des infrastructures – rues Riverview, Lapointe, Laurier et Kent
- Réaménagement routier du boulevard Monseigneur-Langlois Ouest
- Réaménagement du cours d'eau de drainage – secteur du Bassin
- Berges des parcs Delpha-Sauvé, Marcil et de la marina
- Création du parc linéaire de la rivière Saint-Charles

Pour 2017, ce programme triennal prévoit un financement établi de la façon suivante :

• Subventions	5 950 000 \$
• Répartitions aux riverains bénéficiaires	11 800 000 \$
• Emprunts à long terme	20 725 000 \$

Plusieurs des travaux identifiés dans cette liste sont en cours d'exécution et seront complétés en 2017, d'autres seront entrepris et complétés au cours des prochaines années.

Voilà donc, Chers citoyens et Chères citoyennes, les orientations que souhaite prioriser le Conseil municipal au cours de l'année 2017. Ce budget représente une assurance que les engagements que nous prenons permettront une saine gestion de nos finances, du développement économique et d'une amélioration constante de la qualité de vie pour l'ensemble de nos citoyennes et citoyens.

Les membres du conseil municipal se sont engagés à mettre leur cœur et leur passion à faire de notre ville un modèle de milieu de vie où chacun et chacune d'entre nous souhaitent se réaliser.

En terminant, je tiens à nouveau à remercier les membres du conseil, le directeur général et son personnel de direction et en particulier ceux qui ont piloté la préparation du budget et de la documentation afférente.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles, à compter de maintenant, sur le site Internet de la Ville au www.ville.valleyfield.qc.ca.

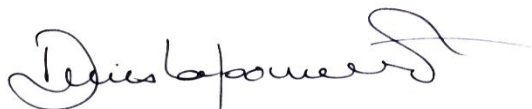
Ce budget 2017 constitue le dernier exercice financier du présent conseil. Nous avons, au cours des quatre années du mandat que vous nous aviez confié en novembre 2013, tenté d'être constants dans notre démarche financière, mais aussi innovateurs dans l'identification et la réalisation des projets que nous avons jugés d'une grande valeur pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Nous avons reçu de votre part de nombreux commentaires d'appréciation, d'autres commentaires ou suggestions, valables pour la plupart, lesquels nous avons tenté d'insérer à nos pratiques dans une perspective d'amélioration. Il n'y a pas de recette magique dans l'administration municipale; il n'y a que la bonne volonté et l'esprit créatif des gens qui la dirigent. Vous avez nommé un conseil qui a travaillé ensemble, dans le respect des individus et de la collectivité; c'est ce qui a fait la différence dans les progrès que nous avons réalisés comme ville, comme communauté et comme citoyens. Merci de nous avoir permis de nous réaliser et de vous réaliser à la hauteur de vos attentes.

Permettez-moi, en terminant, de vous souhaiter, en mon nom personnel et au nom des membres du conseil municipal, une année 2017 remplie de santé, de bonheur, de réalisations motivantes et enrichissantes pour chacun de vous et pour vos familles, et de rêves, pourquoi pas?

Poursuivez votre engagement à l'égard de votre municipalité, votre milieu de vie, et faites en sorte de la rendre meilleure et encore plus susceptible de vous en offrir un qui vous ressemble. Soyez fiers de votre ville, qu'elle soit à la hauteur de vos espérances et de vos attentes comme citoyens et citoyennes.

Joyeux Noël et Bonne année!



Denis Lapointe, ing. M. Ing. Env.
Maire